



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr (mailto:bigjo2230@icloud.fr)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 2 kms
- L'Airaines

Linéaire rivière 2ème catégorie :

- Canal d'assèchement
- Canal du près à Pions

Etangs : 47 hectares

- Etang du château
- Etang des dix
- Etang du Grand marais
- Etang du près à Pions
- Etang du Petit marais
- Etang des petits trous

Membres du bureau

Président

SAILLY Giovanni

Vice-Président

THERASSE Yann

Trésorier

LEFEVRE Christian

Secrétaire

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés

Services

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique
- Pêche embarquée
- Pêche en "Float Tube"

Présentation

Au cœur de la Vallée de la Somme, l'association "Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints" vous offre des plans d'eau remarquables.

Vous pourrez également pêcher dans la rivière de la Somme à proximité des étangs ainsi que sur la rivière l'Airaines.

L'association propose tous les types de pêche : blanc, carpe, carnassier, truite.

Un carpodrome est ouvert avec usage exclusif de la pêche au coup.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	110.00€	91.00€	23.00€	40.00€	7.00€	15.50€	35.00€
OPTIONS							
Pêche embarquée	60.00€	60.00€	60.00€	60.00€	-	10.00€	-
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-
Alevinage Grand marais et chemin de Hem OUTREBOIS	offert	-	-	-	-	-	-
Option barque hebdomadaire	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
Etang à truites	offert	-	-	-	-	-	-
Carpodrome	30.00€	30.00€	30.00€	30.00€	-	-	-
Etang "Gros poissons, carpodrome"	offert	-	-	-	-	-	-
Etang du Moulin à Raisne Truite	offert	-	-	-	-	-	-
Etang n°4 BRAY SUR SOMME	offert	-	-	-	-	-	-
Etang Float-tube n°4 BRAY SUR SOMME	offert	-	-	-	-	-	-
Float-tube	60.00€	60.00€	60.00€	60.00€	-	10.00€	-
	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
Réservoir truite Conty (Hiver no-kill)	offert	-	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Bar Brasserie "Chez François" - 4, GRANDE RUE - 80510 Long le Catelet - 03-22-25-05-85 / 09-67-62-05-85

Café "Chez Tchiot Paul" - 21, Grande Rue - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS - 03-22-31-91-83

Le Koriggan's - 10, Grande rue - 80510 LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS - 03-22-19-38-31

NP PÊCHE/ Le Relais des Etangs - Mr Pascal Newstead - 84, Rue Guy Dovergne - 80132 Mareuil Caubert - 06-80-78-02-92



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr (mailto:bigjo2230@icloud.fr)

Fiche Parcours

Etang du près à Pions, Carpodrome



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.26 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche à la carpe de jour



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Carpodrome

Bourriche interdite

Pêche sans arillons ou arillons écrasés

1 seule canne autorisée.

Horaires :

Janvier : 9h - 17h ;

Février : 8h-18h ;

Août : 6h30-21h ;

Septembre : 7h30-20h ;

Octobre : 8h30-19h ;

Novembre : 8h-17h ;

Décembre : 9h-17h.

Contrôle Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option) toute infraction sera verbalisée par les gardes.

Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Carpe , Poissons blancs

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour